

BRUXELLES, 19 janvier 2016

## Les clients de Crelan ne sont pas impactés par la fraude dont la banque a été victime.

---

Crelan a été victime d'un cas important de fraude, organisée depuis l'étranger. Le dommage total s'élève à maximum 70 millions d'euros. Aucun client n'a été impacté.

Les faits ont été révélés par des contrôles internes. Suite à ces faits, des mesures particulières et complémentaires ont été prises afin de renforcer les procédures de sécurité interne.

Le parquet et les autorités de contrôle ont immédiatement été informés, ainsi que les comités des risques et audit de la banque. Crelan travaille en étroite collaboration avec la justice qui enquête à propos de ce cas de fraude.

Luc Versele, CEO de Crelan: "Grâce aux réserves constituées dans le passé, Crelan peut supporter ce dommage sans que cela n'ait de conséquences pour ses clients et ses coopérateurs. La rentabilité intrinsèque de la banque reste intacte."

Le ratio de solvabilité de Crelan s'élève, après imputation du dommage exceptionnel maximal, à plus de 12 %, ce qui est nettement plus élevé que le ratio obligatoire défini par les régulateurs. Les fonds propres de Crelan s'élèvent à 1,1 milliard d'euros.

Etant donné l'enquête judiciaire en cours, la banque ne fera aucune autre communication.

---

### **Contact presse Crelan:**

Isabelle D'haeninck, Directeur Communication Institutionnelle et Interne, Crelan  
Tél.: + 32 (0) 2 558 72 75 ou + 32 (0) 473 62 62 42

Leo De Roeck, conseiller communication senior, Crelan  
Tél.: + 32 (0) 3 247 15 85 ou + 32 (0) 499 96 52 81

[press@crelan.be](mailto:press@crelan.be)